



Gougny, le 15/01/2010

Aux Dirigeants de Club,  
Aux Professeurs,

Je vous souhaite à tous les meilleurs vœux pour cette année nouvelle. Que celle-ci puisse répondre à vos espérances par la pratique des art-martiaux.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis le premier janvier, nous avons muté vers une nouvelle compagnie d'assurance pour couvrir les accidents sportifs : Ethias SA.

Dans ce cadre, et pour que vous soyez parfaitement au courant de la couverture que ce changement de compagnie d'assurance implique, je vous joins en annexe les éléments suivants :

Les conditions particulières du contrat,  
Les conditions générales du contrat,  
Un modèle de déclaration d'accident.

*Que devez-vous faire pour pouvoir bénéficier de cette couverture ?*

Pratiquement, il n'y a aucun changement dans les démarches à effectuer.  
A savoir :

- 1) Lors de l'inscription ou du renouvellement d'un pratiquant, vous devez renvoyer le document type (formulaire médical) auprès de MR Christian Massart (Rue Félicien Rops 12 à 5640 Mettet).
- 2) Effectuer le paiement de la licence sur le compte de la Fédération en indiquant le nom de la personne en communication.
- 3) Lors d'un accident, remplir et faire compléter par le médecin ou le service médical concerné une déclaration d'accident (nouveau modèle – voir ci-dessus).
- 4) **Renvoyer cette déclaration ainsi que tous les documents qui s'y rapportent auprès de Mr Thierry PUIATTI : Rue Briqueterie 4 à 6280 Gougny .**
- 5) Attendre de recevoir un courrier de confirmation de la part de la compagnie qui se chargera du suivi du dossier.

Je me tiens évidemment à votre disposition soit par téléphone (0477 28 23 97) ou par mail (puiatti2@hotmail.com).  
Cordialement.

Thierry PUIATTI  
Responsable Assurance.